

Le 17 mai 2016

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir (ou presque) sur le vote de grève



Consœurs, confrères, n'hésitez pas à nous poser des questions en utilisant l'adresse commentaires@cupw-sttp.org. Nous ferons des ajouts à la liste ci-dessous au fur et à mesure que nous recevrons vos questions.

Est-ce que le fait de tenir un vote de grève signifie que nous allons faire la grève?

Non, pas nécessairement. Un vote de grève vise à autoriser le Conseil exécutif national du STTP à déclencher une grève si les négociations aboutissent à une impasse. Mais un vote de grève vise aussi à autoriser d'autres actions collectives, comme une grève du zèle ou une interdiction de travailler des heures supplémentaires. Il y a beaucoup d'autres types d'actions que nous pouvons planifier pour exercer des pressions sur la direction afin de l'inciter à négocier une convention collective équitable. De telles actions peuvent aussi servir à mobiliser la population, en nous permettant d'agir auprès des membres et du grand public.

Pourquoi tenir un vote de grève?

Postes Canada a fait une demande de conciliation. Elle espère ainsi pousser les négociations vers une impasse. Vingt-et-un jours après la fin du processus de conciliation, l'employeur obtiendra le droit de nous mettre en lock-out. Si, à ce moment-là, le Syndicat n'a pas un mandat de grève solide, l'employeur aura l'avantage de la situation. Une fois la période de 21 jours terminée, l'employeur pourrait se livrer à toutes sortes de manigances, et nous devons être en mesure de riposter. Avant d'entreprendre des actions collectives, le Syndicat doit se conformer au code du travail et tenir un vote de grève. Nous ne laisserons pas l'employeur nous diviser.

Si nous votons « non », qu'est-ce qui se passe?

En votant « non », les membres disent à l'employeur qu'ils sont prêts à accepter les compressions et les concessions présentées à la table de négociation. Si vous votez



« non » et refusez d'accorder un mandat de grève au Conseil exécutif national, le Syndicat aura alors très peu de pouvoir pour défendre nos salaires et nos conditions de travail contre les compressions de l'employeur, et encore moins de pouvoir pour améliorer notre situation.

Quand une grève ou un lock-out pourraient-ils être déclenchés?

Si la conciliation prend fin sans que les parties ne soient parvenues à une entente, il y aura une période de « réflexion » de 21 jours civils. Si la conciliation dure 60 jours, comme le prévoit le Code canadien du travail, nous pourrions nous retrouver en position de grève ou de lock-out dès le 2 juillet. La conciliation peut être prolongée d'un commun accord par les parties, mais jusqu'à maintenant Postes Canada n'a pas donné le moindre signe qu'elle était disposée à négocier une convention collective équitable.

Si je vote « non », est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura pas de conflit de travail?

Non. Même si les membres votent contre la grève, Postes Canada pourra quand même nous mettre en lock-out. La direction a présenté une demande de conciliation, ce qui a mis en branle le processus permettant aux parties d'acquérir le droit de grève ou de lock-out. Nous croyons que la direction nous mettra probablement en lock-out.

Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Consultez les tableaux d'affichage du syndicat pour connaître la date et l'heure de la ou des réunions de vote de grève de votre section locale. Consultez le site Web du STTP (www.cupw.ca) régulièrement pour y lire les bulletins sur les négociations. Enfin, abonnez-vous à la publication Somm@ire pour obtenir les dernières nouvelles par courriel.

Qu'est-ce que je peux faire pour aider?

Aidez vos consœurs et confrères à mobiliser le lieu de travail. Il faut que les membres soient unis, forts et prêts à défendre leurs droits et à lutter pour obtenir une convention collective équitable. Appuyez votre comité de négociation et votre section locale. Donnez votre nom pour être chef de ligne de piquetage, et demandez à vos consœurs et confrères de travail de faire la même chose. Participez aux moyens d'action tenus en milieu de travail, prenez des pauses-repos collectives et, ensemble, soyez solidaires. Partagez l'information et incitez les membres à aller voter!

Montrons à la direction de Postes Canada que nous sommes unis derrière notre comité de négociation et que nous n'accepterons pas d'autres reculs!

Solidarité,

Mike Palecek
Président national

2015-2019 / Bulletin n° 106
/jl sepb 225 scfp 1979

